



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 28 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 28<sup>e</sup> jour du mois d'AVRIL, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La greffière par intérim, Me Karine Duhamel ainsi que le directeur général, Me Guillaume Labbé, sont également présents, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)**

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2.0**

**2014-04-6897**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2014-04-6898**

**Dépôt du rapport financier 2013 (3.0)**

La trésorière dépose le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe de la municipalité pour l'exercice 2013, le tout conformément à l'article 105.1 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une copie dudit rapport a été transmise à tous les membres du conseil. Un avis public a été donné, le 15 avril 2014, dans lequel les citoyens(nes) de la municipalité étaient dûment informés que les rapports financiers allaient être déposés lors de la séance extraordinaire du 28 avril 2014, conformément à l'article 105.1 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une copie de ces rapports dûment signés a été acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire électroniquement par la firme comptable, le tout conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Le rapport « *Indicateurs de performance* » suivra au cours des prochains mois.

**4.0**

**2014-04-6899**

**Tournoi commémoratif Dan Dubois (4.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande écrite, le 11 avril 2014, pour la tenue d'un tournoi de balle-molle au parc, situé dans le secteur de Stanstead, à la mémoire de feu Dan Dubois;

*Il est proposé par Guy Ouellet*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 28 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

*Appuyé par Rollande Rouleau*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la tenue d'un tournoi de balle-molle à la mémoire de feu Dan Dubois au parc, situé dans le secteur de Stanstead, du 16 au 18 mai 2014.

QUE le conseil autorise la danse et la musique audit parc et une soirée durant la fin de semaine. Le tout est conditionnel à ce que les organisateurs respectent le couvre-feu fixé à 1 h, mais également, les normes de bruit et de nuisance de la réglementation. À cet effet, les organisateurs devront informer le voisinage de la tenue de cet évènement. Aucune cuisson ni friture ne sera permise dans la cantine située sur le terrain du parc. La Ville informe également les organisateurs qu'il est de leur responsabilité d'obtenir tous permis requis dont notamment, un permis de réunion pour la vente d'alcool, lequel devra être déposé à la Ville avant la tenue de l'évènement. Un dépôt de 100 \$ devra être remis à la Ville, lequel sera remboursé si l'état des lieux, à la fin de l'évènement, est propre et en bon état.

**ADOPTÉE**

**5.0**  
**2014-04-6900**

**Tournoi commémoratif Dan Dubois : nomination des bénévoles responsables (5.0)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner M. Benjamin Kramer et M. Patrick Proulx à titre de bénévoles responsables pour prendre charge de l'organisation du tournoi commémoratif Dan Dubois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE M. Benjamin Kramer et M. Patrick Proulx soient désignés à titre de bénévoles responsables de l'organisation du tournoi commémoratif Dan Dubois et des levées de fonds.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance du tournoi commémoratif Dan Dubois.

**ADOPTÉE**

**6.0**  
**2014-04-6901**

**Achat d'un véhicule utilitaire de type cube pour le département des travaux publics (6.0)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**7.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (7.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

**8.0**  
**2014-04-6902**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (8.0)**

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 28 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**QUE** les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 26.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**M. Philippe Dutil,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim**